



Covid 19 et variant Omicron : L'UPTR craint la mise en « quarantaine » du moteur de l'économie qu'est le secteur Transport !

Avec les records successifs du nombre d'infections enregistrées ces derniers jours, le secteur Transport & Logistique, comme tant d'autres, rencontre des difficultés grandissantes dans la gestion du personnel.

Ces difficultés sont par ailleurs accentuées par la pénurie de chauffeurs de camions qui frappe déjà lourdement le secteur transport.

La multiplication de règles totalement disparates dans les pays limitrophes (voyez [ici](#)) complique plus encore la vie des transporteurs belges.

Les employeurs belges sont en effet responsables de veiller à ce que leurs chauffeurs respectent les règles (« 3 G ») édictées à l'étranger et ce, sans (pouvoir) savoir si leurs collaborateurs sont vaccinés ! Un dangereux non-sens juridique que dénonce l'UPTR.

Avec, de surcroît, la mise en quarantaine (de 7 jours après un contact à haut-risque) de nombreux collaborateurs (non-malades), un nombre exponentiel d'entreprises de transport s'attend à atteindre un point de rupture dans les tous prochains jours.

Il en découlera inévitablement des **ruptures d'approvisionnement** qui affecteront tous les acteurs industriels et commerciaux, et ensuite tous les citoyens.

Afin de tenter d'éviter à la population d'avoir à subir des **pénuries**, l'UPTR a proposé ce jeudi 20 janvier aux partenaires sociaux de la Commission Paritaire 140.03 d'adopter une position unanime visant à requérir du Gouvernement qu'il allège les règles de quarantaine pour le personnel 'essentiel' que constitue nos chauffeurs.

C'est cependant aux partenaires sociaux intersectoriels, au niveau du Conseil National du Travail de se pencher sur le sujet de prendre position sur cette proposition.

Pour l'UPTR, moyennant le strict respect des règles de distanciation sociale et des autotests quotidiens, il est tout à fait possible d'exonérer les chauffeurs du respect d'une quarantaine de 7 jours à la maison.

Le respect des règles de distanciation sociale, impliquera que les chauffeurs concernés restent, au maximum, dans leurs cabines pour la durée de la quarantaine.

En synthèse, les demandes urgentes de l'UPTR au Gouvernement fédéral, se résument en deux points :

1° Autoriser les employeurs du secteur Transport & Logistique à demander (et recevoir) le statut vaccinal des chauffeurs routiers internationaux, tenant compte des exigences (« 3 G ») en vigueur chez nos voisins.

2° Exonérer les chauffeurs de la règle de la quarantaine après un contact à risque, lorsque le chauffeur peut s'isoler dans sa cabine pour respecter la distanciation sociale.

Il en va de l'approvisionnement de nombreux entrepôts logistiques, industries, PME, magasins et grandes surfaces dans les jours et semaines à venir.